

Département du Nord  
Arrondissement de Douai  
Canton d'Aniche

**COMMUNE DE DECHY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECHY**

Le VINGT SEPT FEVRIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 21 Février 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

**Présents :** Mesdames MOUY Estelle, TABAKA Corinne, ROGER Marie-France, PASTORET Monique, DELCOURT Patricia, BEAREZ Corinne,  
Messieurs SZATNY Jean-Michel, GUERTIT Abdelaziz, BROCHARD Gérard, ZACCARDI Aldo.

**Représentés :** Mesdames CAUMONT Sylvie (procuration donnée à Marie-France ROGER), LEVRAY Claudine, (procuration donnée à Patricia DELCOURT), ARABEN Rabiah (procuration donnée à Abdelaziz GUERTIT), WALQUAN Laëtitia, (procuration donnée à Madame Estelle MOUY),

Monsieur JOOS René (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY).

**Absent, excusé :** Monsieur AZEROUAL Lahcen.

**Secrétaire de séance :** Mme ROGER Marie-France.

**Aide exceptionnelle pour frais d'obsèques de (RGPD : donnée privée occultée)**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il a reçu une demande d'aide financière de, (RGPD : donnée privée occultée) demeurant à DECHY, suite au décès d'un membre de sa famille.

Vu les ressources modestes de cette dernière qui ne peut faire face aux frais d'obsèques dans leur totalité, Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'accorder une aide financière exceptionnelle de 300 euros qui serait versée directement aux Pompes Funèbres Générales – 371 Avenue du Maréchal Leclerc 59450 SIN-LE-NOBLE.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, DECIDE d'accorder, à titre exceptionnel, une aide financière de 300 euros à (RGPD : donnée privée occultée).

DIT que cette somme sera versée directement aux Pompes Funèbres Générales – Agence de SIN LE-NOBLE.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel SZATNY